



Communiqué de presse

DEUX POIDS, DEUX MESURES

Quand être accusé d'écrire au feutre effaçable mène au tribunal et révèle l'impunité dont jouissent certains syndicats agricoles

Alors que le monde agricole est agité depuis près de deux ans par des mouvements de protestations occasionnant parfois d'importantes dégradations, c'est un sympathisant de la Confédération Paysanne qui doit être jugé, le 5 juin par le tribunal correctionnel de Cahors. Alors qu'un préjudice matériel n'ait pu être retenu à l'issue de la procédure, il est accusé de «dégradation ou détérioration légère d'un bien par inscription de signes ou dessins» sur les panneaux signalétiques de deux municipalités. En effet, au lendemain du retournement des panneaux signalétiques lancé par la FNSEA et les JA, il est accusé d'avoir écrit au feutre effaçable sur quelques panneaux retournés «FNSEA = AGRO-INDUSTRIE/ DANS LE MUR !».

Une situation qui prêterait à rire si elle n'était pas révélatrice de l'impunité installée depuis des décennies au profit de la FNSEA et aujourd'hui, de la Coordination rurale. Car est-il encore nécessaire de rappeler que, et pour ne parler que de la période récente, des militants de certains syndicats agricoles ont déversé voire incendié, à plusieurs reprises, les déchets de leurs fermes sur les ronds-points et devant la Direction départementale des territoires ou de la Préfecture de notre département. Que leur déblaiement, estimé à 465 000€ cumulés, est à la charge des collectivités locales de Figeac, Cahors et du Département. Et que les plaintes ayant pu être déposées par certaines municipalités restent, elles, sans suite de la part de la justice. Que les radars ont été recouverts pendant près d'un an et que les déchets incendiés ont dégagés des fumées toxiques pendant plusieurs semaines.

La Confédération paysanne du Lot a déposé une main courante en février 2025 pour constater les dégradations commises par ces syndicats agricoles et dénoncer ce "deux poids, deux mesures" dans la répression de l'expression syndicale.

La Confédération paysanne du Lot apportera son témoignage pour dénoncer le «deux poids, deux mesures» lors de ce procès et **nous vous appelons nombreuses et nombreux à venir soutenir Philippe, le 5 juin à partir à 8h30 devant le tribunal correctionnel de Cahors.**

Contacts:

- Adeline Garric, fermerava@gmail.com; 06 85 18 84 43
- Alexis Esteulle, ladourmelle@laposte.net; 05 65 34 08 45
- Confédération paysanne: conf.paysanne.lot@gmail.com ; 06 19 12 95 01